

FICHE DÉCLARATIVE

Les renseignements demandés dans ce document permettront au Service Public d'assainissement Non Collectif (SPANC) de donner un avis technique sur la conception et l'implantation de votre projet d'assainissement. Un dossier complet et bien préparé en amont de tout projet de construction facilitera les délais d'instruction et de réponse.

Complétez, sauvegardez ce document sur votre ordinateur puis joignez-le au formulaire électronique « Demande d'installation pour avis technique du SPANC »

Si vous n'utilisez pas le guichet numérique métropolitain, vous pouvez aussi compléter et retourner ce document par fax ou au format papier accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées à l'adresse suivante :

Monsieur le président de la Métropole de Lyon
Délégation Développement Urbain et cadre de vie
Direction Eau /SPANC CS 33569
69505 Lyon Cedex 03

Pour saisir les informations et sauvegarder le contenu du document : utiliser l'application Adobe Acrobat 

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- **Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné (avis délivré sous 1 mois maximum après réception du dossier complet)**
- **Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblayage) pour confirmer leur bonne exécution**

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC – est une exigence de l'article L2224-8 du CGCT. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC + arrêté du 22/06/2007 relatif aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr et y consulter notamment le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

Une étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière est exigée par le SPANC. Cette information figure dans le règlement du service.

Cette étude doit comporter :

- Une étude de sol (sondage à la tarière, tests de perméabilité, horizon pédologique),
- une étude des contraintes à la parcelle (surface disponible, pente, etc.),

une description et un justificatif technique de la filière d'assainissement choisie, un plan masse du dispositif au 1/100 ou 1/200 sur lequel seront positionnés et schématisés le plus clairement possible

- le bâti principal, (existant et/ou à créer),
- les bâtiments annexes (garage, piscine, etc.), la (les) sortie(s) des eaux usées,
- le prétraitement et la ventilation associée,
- le traitement et les regards associés, le cas échéant le rejet des eaux traitées,
- les arbres, arbustes, haies, jardins, potagers,
- les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être,
- les limites de propriétés,
- les voies de circulation privées ou de stationnement des véhicules,
- l'emplacement des puits (captages ou forage),
- l'emplacement des cours d'eaux, sources, le système d'évacuation des eaux de pluie (ex puits),
- la pente du terrain,
- l'emplacement de l'égout privé en attente (pour les parcelles est située en zonage d'assainissement collectif.

Merci de bien vouloir en prendre connaissance et de prendre contact avec votre SPANC pour toute information complémentaire.

VOLET 1 Informations générales

► NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

d'une demande de permis de construire d'une construction neuve

d'une demande de permis de construire d'une construction déjà existante (transformation, agrandissement).

Préciser la nature et le n° de la demande d'urbanisme

de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire

d'une modification du projet d'installation suite à précédente conclusion du SPANC négative (Projet non conforme)

► COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

Nom et prénom du demandeur :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Courriel :

Portable :

Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur) :

Code postal : Commune :

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) :

Référence cadastrale de l'implantation de l'installation d'assainissement (section et numéro) :

VOLET 2 Caractéristiques du projet

► MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION

Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'oeuvre, etc.)

Nom :

Téléphone :

Adresse :

Installateur (entreprise ou particulier) – si connu

Nom :

Téléphone :

Adresse :

► CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Maison d'habitation individuelle

Type de Résidence

Location Principale Secondaire occupée depuis : mois/an

Nom du locataire :

Autre (préciser :)

Combien de **pièces principales*** (PP) la construction compte-t-elle ? PP

*(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales*totales après travaux)*

Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie WC, etc.) et aux garages

Quel est le nombre d'EH retenu ? EH

Si plusieurs logements renseigner la répartition du nombre de logements créé selon le nombre de pièce principale :

Logement à 1 pièce : <input type="text"/>	Logement à 4 pièces : <input type="text"/>
Logement à 2 pièces : <input type="text"/>	Logement à 5 pièces : <input type="text"/>
Logement à 3 pièces : <input type="text"/>	Logement à 6 pièces : <input type="text"/>

Autres immeubles (locaux commerciaux, artisanaux, industriels, agricoles, restaurants, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)

ATTENTION vérifier que l'activité ne concerne pas une installation visée dans une plusieurs rubriques de l'article R218-1 du code de l'environnement (contactez la préfecture), la DDT ou la DREAL.

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ?

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ? personnes

Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants retenu (si connu) ? EH

► **MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

Adduction publique

Alimentation privée- *Merci de préciser par quel moyen (puits, forage, etc.)*

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue (sur la parcelle ou sur une parcelle mitoyenne)?

Oui À m du traitement des eaux usées Non Je ne sais pas

Si oui : l'ouvrage est-il déclaré ? Oui Non Je ne sais pas

N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, existant ou nouveau, destiné à l'alimentation en eau dans le cadre d'un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.

- l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ? Oui Non

- l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ? Oui Non

- la distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres ?

Oui Non

Le traitement doit être situé à plus de 35 m de tout point d'eau destiné à la consommation humaine.

Faire apparaître le(s) point(s) d'eau sur les plans joints au projet.

► **COLLECTE DES EAUX PLUVIALES/ PISCINES OU BASSIN**

Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ?

Oui Non

N.B. : si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.

DESTINATION DES EAUX PLUVIALES	DESTINATION DES EAUX DE VIDANGE DE PISCINE OU BASSIN
<input type="checkbox"/> Réseau de surface (fossé, caniveaux...)	<input type="checkbox"/> Réseau de surface (fossé, caniveaux...)
<input type="checkbox"/> Infiltration sur la parcelle	<input type="checkbox"/> Infiltration sur la parcelle
<input type="checkbox"/> Rétention (cuve, mare)	<input type="checkbox"/> Rétention (cuve, mare)
<input type="checkbox"/> Autre à préciser : <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Autre à préciser : <input type="text"/>

► **CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN**

Surface totale : m²

Surface disponible pour l'installation : m²

Existence d'une étude de définition et de dimensionnement ?

L'étude est obligatoire et devra être jointe au présent dossier.

Nom du bureau d'étude :

N° de référence :

Date du rapport :

● Pente existante : < 5% de 5 à 10 % > 10%

● Terrain inondable : Oui Non Je ne sais pas

● Test d'infiltration : K = mm/h

● Nappe d'eau présente à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) : Oui Non

N.B. : si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire.

● Présence d'hydromorphie : Oui Non

Non ● Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol : Oui , si oui à quelle profondeur : m

OBSERVATIONS (vous pouvez préciser toutes les informations qui vous paraissent utiles pour permettre au SPANC l'examen du projet d'installation) :

CONTRAINTES URBANISTIQUES (précisées dans le Plan Local d'Urbanisme et consultable en mairie)

Non ● Périmètre de risques mouvements de terrains Oui

Si oui, préciser Zone de prévention Zone de vigilance

● Périmètre de risques inondations Oui Non

● Espace Boisé Classé Oui Non

● Espace végétalisé à mettre en valeur Oui Non

AUTRES CONTRAINTES

● Périmètre de protection de captage d'eau potable : Oui Non

Si oui, précisez la zone de protection !

immédiate rapprochée éloignée

● Égout à proximité Oui Non

Si oui fournir la dérogation au raccordement

Partie réservée à l'agent du SPANC

Les éléments fournis sont-ils suffisants pour contrôler le projet ?

Oui Non

Présence de l'étude

Oui Non

L'implantation de la filière est-elle adaptée aux contraintes sanitaires ? (proximité d'une zone à enjeux sanitaires ou d'un captage privé d'eau)

Oui Non

Présence de la dérogation

Oui Non

► **CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJÉTÉE**
INSTALLATIONS AVEC DISPOSITIF DE TRAITEMENT PAR LE SOL
EN PLACE OU PAR UN MASSIF RECONSTITUÉ

Prétraitement et ou traitement primaire

Bac à graisses :

- 200 litres (eaux de cuisine)
 500 litres (toutes eaux ménagères)
 Autre : Volume : litres

N.B. : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.

Fosse toutes eaux Volume : m³

N.B. : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur.

Pré filtre (décolloïdeur) Volume : m³

Est-il intégré à la fosse ? Oui Non Je ne sais pas

Autre dispositif (fosse chimique, fosse d'accumulation...) :

Toilettes sèches :

Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères. Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) :

Traitement secondaire

Épandage par le sol en place

Tranchées d'épandage

Longueur = m soit tranchée(s) x m

Profondeur = m Largeur = m

Lit d'épandage (uniquement sur sol sableux instable)

Surface = m² soit m x m Profondeur = m

Épandage par un massif reconstitué

Lit filtrant vertical non drainé

Long. = m Larg. = m Prof. = m Surf. = m²

Filtre à sable vertical

Long. = m Larg. = m Prof. = m Surf. = m²

Terre d'infiltration

Hauteur = m

Longueur à la base = m Longueur au sommet = m

Largeur à la base = m Largeur au sommet = m

Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de Zéolithe

Fournisseur :

Surface de filtration = m²

Le volume du bac à graisses est-il adapté ?

Oui Non

Le volume de la fosse est-il adapté ?

Oui Non

Le volume du préfiltre est-il adapté ?

Oui Non

Dispositif réglementaire ?

Oui Non

Le dispositif de traitement est-il adapté aux contraintes de sol ? (perméabilité, nappe, pente, etc.)

Oui Non

Le dimensionnement du dispositif de traitement est-il adapté au logement/capacité d'accueil ?

Oui Non

**INSTALLATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT :
FILIÈRE AGRÉÉE**

Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :

Modèle :

Numéro d'agrément :

Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) : EH

DISPOSITIFS ANNEXES ÉVENTUELS

Chasse Automatique (chasse à auget, auget basculant)

Volume de la bâchée : L

Pompe ou système de relevage

Volume du poste : L

Usage : Eaux brutes Eaux prétraitées Eaux traitées

MODALITÉS D'ÉVACUATION DES EAUX TRAITÉES

Par infiltration dans le sol en place si $10 < K < 500 \text{ mm/h}$

Tranchée(s) d'infiltration **Tranchée(s) d'irrigation**

Longueur = m soit tranchée(s) x m

Profondeur = m type de végétaux :

Lit d'infiltration / d'irrigation

Surface = m² soit m x m

Profondeur = m type de végétaux :

Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel

N.B. : solution d'évacuation soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu (si rejet dans un réseau pluvial, l'étude particulière doit prendre en compte le milieu récepteur à l'exutoire du réseau)

Fossé existant (joindre l'autorisation du propriétaire / gestionnaire)

Cours d'eau (joindre l'autorisation du propriétaire ou gestionnaire)

Nom du cours d'eau :

Réseau pluvial (joindre l'autorisation du propriétaire ou gestionnaire)

Par rejet dans un puits d'infiltration (uniquement si couche sous-jacente de perméabilité comprise entre 10 et 500 mm/h) :

Joindre obligatoirement une étude hydrogéologique précisant les caractéristiques techniques et le dimensionnement du puits.

L'étude précise-t-elle les caractéristiques techniques et le dimensionnement du puits ? Oui Non

Filière réglementaire ?

Oui Non

Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ?

Oui Non

Le dispositif annexe est-il adapté au projet ?

Oui Non

Cas de rejet par infiltration :

Le rejet est-il adapté au contexte parcellaire et à la nature du sol ?

Oui Non

Cas de rejet en milieu superficiel : Aucune autre solution n'est envisageable ?

Oui Non

Le pétitionnaire possède-t-il l'autorisation de rejeter ?

Oui Non

PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER TECHNIQUE

- Copie de l'**Étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière**
- **Le cas échéant, accord du propriétaire de l'exutoir** (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).
- **Le cas échéant, étude hydrogéologique**(cas d'une évacuation en puits d'infiltration)
- **Le cas échéant, la dérogation de raccordement au réseau public.**

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage :

- À informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- à se conformer, de même que le constructeur, à la législation en vigueur (notamment les arrêtés du 7 Septembre 2009, l'arrêté du 22 juin 2007), aux règles de l'art en vigueur (norme AFNOR Directive technique unifiée), au règlement du SPANC, ainsi qu'au Plan Local d'Urbanisme
- À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- à ne pas réaliser le système d'assainissement non collectif qu'après approbation par le SPANC du présent dossier (réception de l'avis favorable sur le projet présenté) et s'il y a lieu de la demande d'urbanisme, en respectant les exigences du service de contrôle,
- à contacter le SPANC 15 jours avant le commencement des travaux d'assainissement en vue de programmer une visite de contrôle de bonne exécution,
- à ne remblayer le dispositif qu'après la visite du contrôle précité et accord du SPANC,
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées) ;
- À s'acquitter des redevances prévues dans le règlement de service du SPANC.

Le propriétaire atteste avoir pris connaissance que :

- la conception des dispositifs d'assainissement non collectif reste de la responsabilité du propriétaire de l'immeuble et que le contrôle du SPANC ne constitue pas une prescription technique.
- Que le système fera ultérieurement l'objet d'un suivi périodique de son bon fonctionnement (écoulement, vidanges, rejets...) par le SPANC conformément au règlement de service.

Le demandeur certifie exact l'ensemble des déclarations figurant sur le présent formulaire.

Fait à : le Signature (si envoi par courrier ou fax)